



association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur verein freiburger mittelschullehrpersonen

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Monsieur François Piccand

Rue de l'Hôpital 1

1700 Fribourg

Fribourg, le 5 juin 2026

Dossiers en suspens et questions 2025-26

Monsieur le Chef de Service,

Cher François,

La fin de l'année scolaire s'approche et avec elle le temps de conclure les dossiers en cours. Nous vous adressons de ce fait un courrier pour vous rappeler les différentes affaires en suspens pour lesquelles nous souhaitons recevoir une réponse de votre part. Nous en profitons également pour vous relayer des demandes actuelles de nos membres.

Pour commencer, nous attendons une réponse concernant **le congé payé à accorder aux participants des enseignants membres d'associations** (en particulier la CRM et la CRP) à des réunions du comité pendant les heures d'enseignement. Cette question a déjà été soulevée en novembre 2024. Nous sommes déçus de constater que nos relances par oral ainsi que nos précédents mails sont restées depuis sans prise de position de votre part. Notre faitière, la SSPEs, a elle aussi été interpellée par la situation (cette demande n'émanait pas de notre comité, mais bien des membres qui la lui ont relayée) et son mail du 12.12.2025 n'a pas non plus suscité de réaction. Si vous ne souhaitez pas prendre position par rapport aux pratiques en vigueur dans certains établissements du canton, nous renverrons nos membres vers notre protection juridique sur la base de la législation cantonale claire à ce sujet.

Ensuite, nous avons abordé avec vous, lors de la dernière séance du GT analyse de l'étude sur le temps de travail Ecoplan, la question d'une **mise à jour des règlements autour des formations continues et une augmentation du remboursement des frais de formation** en adéquation avec les coûts effectifs de 2026.

Les directives de la DICS relatives à la formation continue datent du 1^{er} mars 2008. Elles évoquent dans chaque établissement des personnes-relais recevant une décharge en tant que responsables de formation continue (art. 4.2), un groupe de coordination S2 pour la formation continue incluant entre autres un représentant de l'AFPESS (art. 5.5) se réunissant au min. deux fois par année (art. 5.7). Ces exemples semblent illustrer l'urgence de mettre à jour les directives – ou de les appliquer scrupuleusement.

La « procédure de demande de cours et de versement des indemnités » disponible sur le site de l'Etat de Fribourg, elle aussi datée de 2008, précise des coûts qui ne sont plus en adéquation avec la réalité de 2026 : 250.- de frais pour les cours d'un jour dans le canton, 300.- hors canton. Pour les cours de plusieurs jours, 250.- sont remboursés pour le 1^{er} jour de formation, puis 150.- dès le 2^e. A titre d'illustration, un seul cours en français proposé actuellement sur la Webpalette est bien dans le budget (210.-), mais il s'agit d'un cours

AFPESSVFM

association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur verein freiburger mittelschullehrpersonen

de 3 heures uniquement ([Intégrer l'IA en classe de langue : repères pour une didactique éclairée | PHBern](#)). Un autre exemple de cours proposé par l'Unil montre lui aussi cette réalité : 600.- pour deux jours de cours ([Adolescents connectés I - Formation Continue Unil EPFL](#)). Pour rappel, ces montants ne couvrent que les frais d'inscription, mais n'incluent pas les frais de transport et de repas. Les exemples ci-dessus montrent clairement que ces dispositions ne correspondent plus du tout à l'offre actuelle de formation continue ni à son coût. Nous réclamons que leur révision soit entreprise sans délai dès la rentrée scolaire 2026. Il va sans dire que nous sommes prêts à participer activement à ce processus.

La semaine dernière, les équipes rédactionnelles ont présenté les **nouveaux plans d'études cantonaux** aux groupes sectoriels. L'AFPESS remercie les équipes rédactionnelles pour leur travail de qualité ! Ce travail n'a pu être mené à bien en si peu de temps que grâce à l'énorme engagement des membres des équipes.

En raison de la grande complexité de la tâche et des directives parfois floues et en constante évolution, les équipes auraient, selon nos informations, consacré nettement plus d'heures aux programmes d'enseignement que ce qui avait été initialement prévu par l'Office S2. L'AFPESS exige que toutes les heures effectuées soient rémunérées sans délai et sans condition. Il est inacceptable que des collègues motivés doivent payer le prix du manque de prévoyance de la direction du projet.

Nous terminons ce courrier avec une demande : les membres de l'AFPESS ont plébiscité lors de notre dernière AG la possibilité d'avoir le **libre choix entre un ordinateur fourni par l'Etat (COPE) ou un ordinateur payé en partie par l'Etat (BYOD prof)**. Quelles seraient les manières pour rendre cette demande réalisable ? Nous espérons également recevoir des propositions concrètes à ce sujet d'ici la rentrée scolaire de 2026.

Avec nos sincères salutations

Pour le comité de l'AFPESS



Delphine Hospenthal, co-présidente



Urs Schneider, co-président